

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-37 du Comité syndical du Vendredi 30 Octobre 2015  
~~~~~

**CONVENTION 2015 ENTRE LE SYDEL ET LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
RELATIVE AU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DU CŒUR D'HERAULT**

L'an deux mil quinze le trente octobre à dix heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 13 Octobre 2015.

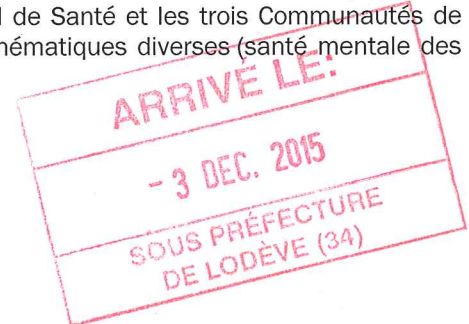
Etaient présents ou représentés :	Christian BILHAC, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIÈRE, Frédéric ROIG (représenté par Jean TRINQUIER), Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET. Suppléants : Berthe BARRE, Agnès CONSTANT, Georges PERRUGUES
Absents ou excusés :	Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Claude CARCELLER Alain CHALAGUIER, Patrick LAMBOLEZ, Denis MALLET, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Marie Pierre PONS,-Claude REVEL, Michel SAINTPIERRE
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 18	

Vu qu'en mars 2013, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon ont signé pour trois ans un Contrat Local de Santé selon les priorités suivantes :

- La Permanence des Soins et l'Aide Médicale Urgente,
- La santé mentale des jeunes,
- Le panier de services en santé publique, avec quatre thématiques prioritaires : les addictions, la nutrition, l'accès aux droits et aux soins et la santé en lien avec l'environnement.

Vu que les premières années d'animation et de mise en œuvre d'actions sur le Cœur d'Hérault ont permis de mettre en exergue le partenariat qui unit fortement le Contrat Local de Santé et les trois Communautés de Communes (en particulier les services Enfance-Jeunesse) sur des thématiques diverses (santé mentale des jeunes, addictions, nutrition...etc).

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés



✓ D'approuver la convention 2015 entre le SYDEL et les Communautés de Communes relative au Contrat Local de Santé au sein de laquelle les quatre signataires s'engagent sur les éléments suivants :

- Le travail en partenariat sur les thématiques inscrites au sein du Contrat Local de Santé,
- La représentation des Communautés de Communes au sein des instances de gouvernance du Contrat Local de Santé (Commission santé du Pays Cœur d'Hérault, groupes de travail thématiques...etc),

- La participation des Communautés de Communes au financement de l'Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins du Cœur d'Hérault, dans le cadre d'un versement annuel de 25 200 euros (soit 8400 euros par Communauté de Communes) au Pays Cœur d'Hérault.

✓ D'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 2 novembre 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 2 novembre 2015

Publiée le 2 novembre 2015

Transmise le 2 novembre 2015

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET

ARRIVÉ LE:
- 3 DEC. 2015
SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)